

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 juin 2017 04/2017

L'an deux mille dix-sept le six juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire. Convocation en date du 23 mai 2017.

**Etaient présents :**

AMOUROUX/CLEMENT/PARRA/BEUVE/BARENNE/MADELAIN/CLUZAN/KRASKER/PLANES/DI BATTISTA/FOURCADE/MINET.

**Absents excusés :** BELTRAN/MILHE POUTINGON/MUNOZ

**Procuration :** BELTRAN A AMOUROUX

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mr PARRA, a été désigné secrétaire assisté de Mme TREBAOL secrétaire générale.

**Conseillers municipaux en exercice :** 15

**Présents :** 12

**Procurations :** 1

**Votants :** 13

### DELIBERATION N° D1/S04/2017

**OBJET :** Subventions aux associations

Monsieur le Maire fait part des propositions d'attributions des subventions au titre de l'année 2017

ASSOCIATION	PROPOSITION	VOTE	SENS DES VOTES
MLJ	883	883	Unanimité
AMIS DU PLA DEL REY	150	150	Unanimité
PETANQUE	500	500	Mr MINET a quitté la salle n'a pas pris part au vote- Unanimité
ACCA CHASSE	400	400	Unanimité
CHORALE	500	500	Unanimité
CINEMAGINAIRE	300	300	Unanimité
CAISSE DES ECOLES	1000	1000	Unanimité
FOYER RURAL	4500	4500	Unanimité
RESTO DU COEUR	200	200	Unanimité
CATALANE DON DU SANG	100	100	Unanimité
DIVERS IMPREVUS	167	167	Unanimité
TOTAL	8700	8700	

### DELIBERATION N° D2/S04/2017

**OBJET :** Approbation de la longueur de voirie municipale pour la répartition de la DGF

Monsieur le Maire expose que la longueur de la voirie communale constitue une donnée nécessaire à la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Il rappelle que par délibération en date du 07 juillet 2016, le conseil municipal a approuvé la reprise des voies et espaces publics du lotissement « Les Hauts de Tresserre » dans le domaine public communal. Il indique qu'il convient d'approuver la longueur des voies à savoir :

- Rue Louis TORCATIS : 352 mètres linéaires

- Impasse Général VARNET : 26 mètres linéaires

Ce qui portera la longueur de la voirie de 17 370 m à 17 748 m.

Il demande au conseil municipal de se prononcer, **Vote : contre ... abstention ... pour : Unanimité.**

### DELIBERATION N° D3/S04/2017

**OBJET :** RODP pour les ouvrages de transport d'électricité

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance maximale applicable pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité aux communes de moins de 2000 habitants est de 200 €.

Ce montant de la RODP, prend en compte le taux maximum prévu au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Il demande au conseil municipal de se prononcer pour l'adoption de ce tarif au titre de la RODP 2017.

Il demande au conseil municipal de se prononcer, **Vote : contre ... abstention ... pour : Unanimité.**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 juin 2017 04/2017

### DELIBERATION N° D4/S04/2017

**OBJET : Décision modificative - achat de mobilier école**

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de commander du mobilier pour l'école et la cantine. En effet, les effectifs prévus pour la rentrée 2017/18 sont en augmentation : 103 élèves, sachant que les inscriptions ne sont pas encore closes. En ce qui concerne la cantine, il est prévu d'accueillir 86 enfants.

Cet achat devant être imputé à la section d'investissement, il propose la décision modificative suivante :

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2184	187	ECOLE	Mobilier		4 000,00
							<b>Total</b>	<b>4 000,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	020	020	OPFI	HCS	Dépenses imprévues		-4 000,00
							<b>Total</b>	<b>-4 000,00 €</b>

**Vote : contre ... abstention ... pour : Unanimité.**

### DELIBERATION N° D5/S04/2017

**OBJET : Tarif du repas et des boissons - fête du 13 juillet 2017**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 juin 2014, le conseil municipal avait décidé de fixer le repas du 13 juillet à 5 € par personne de 12 ans et plus.

Considérant le budget de cette fête, il propose de réviser ce tarif, à savoir : 10 €, il indique que l'apéritif sera amélioré et que le feu d'artifice reporté l'an passé pour des raisons climatique, le sera également.

Quant aux boissons de la buvette, il propose de conserver les prix appliqués en 2016 soit :

- Bière 2 €
- Sodas - eau gazeuse : 1 €

Il indique que comme l'année dernière, les recettes seront reversées au budget communal.

Il demande au conseil municipal de se prononcer, **Vote : contre ... abstention ... pour : Unanimité.**

### DELIBERATION N° D6/S04/2017

**OBJET : Autorisation de « désherber » (tri et élimination des ouvrages) la bibliothèque**

Monsieur le Maire indique que le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 prévoit qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

Il indique que les livres réformés seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations, à défaut détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

L'élimination sera constatée par un procès-verbal

Il demande au conseil municipal de se prononcer, **Vote : contre ... abstention ... pour : Unanimité.**

### DELIBERATION N° D7/S04/2017

**OBJET : Règlement intérieur bibliothèque**

Monsieur le Maire informe que pour le bon fonctionnement du service, il convient d'adopter un règlement intérieur pour la gestion de la bibliothèque municipale.

Il rappelle qu'il a adressé par mail le projet de règlement à l'ensemble des conseillers municipaux pour lecture préalable à la décision.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

**Vote : contre ... abstention ... pour : Unanimité.**

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire,  
Jean AMOUROUX.